

Projet de loi 10

Est-ce la bonne réforme pour les usagers cette fois-ci? Oui.

Québec, 30 octobre 2014 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, donne son appui de principe au projet de loi 10 du ministre Barrette. « Cette réforme est une révolution qui amènera un changement de culture et qui exigera de revoir nos façons de faire en plaçant l’usager au centre des décisions » a affirmé M. Claude Ménard, président du RPCU.

Pour que cette réforme réussisse, il faut que l’on révisé la gouvernance du réseau pour que les conseils d’administration défendent aussi l’intérêt public. « La voix citoyenne pourra s’exprimer dans les conseils d’administration avec des gens compétents mais qui devraient aussi avoir l’obligation première de défendre l’intérêt public, ce qui n’est pas le cas actuellement » prévient M. Pierre Blain, le directeur général du RPCU. « Nous demandons, à cet égard, que les usagers conservent deux postes au sein de ces conseils ».

Le Regroupement ne partage donc pas l’avis des organisations qui prédisent la disparition de la voix citoyenne. Le RPCU a proposé à ses membres, lors de son tout récent congrès, un mode de fonctionnement pour les comités des usagers correspondant aux territoires actuels. « Il faut permettre aux membres qui composent les comités des usagers et de résidents de pouvoir continuer à œuvrer localement, sur le terrain, à la défense des droits des usagers. Et pour cela, le maintien des budgets est une condition essentielle » a poursuivi M. Blain.

Cette réforme contient de nombreux éléments positifs, notamment la disparition des agences régionales, une plus grande fluidité entre la première et la deuxième ligne de services, l’introduction des corridors de services, une plus grande imputabilité et la simplification des territoires à Montréal.

Toutefois, le Regroupement propose des améliorations à cette réforme, dont :

- la revue du territoire en Montérégie pour avoir plus d’un CISSS;
- la désignation des centres hospitaliers universitaires de Québec et de Sherbrooke comme établissement supranational au même titre que le CHUM et le CUSM;
- le retour à des services de proximité sous le principe de l’appartenance à une communauté;
- un meilleur arrimage des établissements avec des missions particulières comme les centres jeunesse, en santé mentale, en dépendance et en déficience tant physique qu’intellectuelle;
- le maintien du volet « services sociaux » de l’offre de service du ministère pour les clientèles vulnérables.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, défend les droits des usagers et représente les 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du

Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744